



Un sondage met en lumière des informations intéressantes pour les notaires

Un récent sondage commandé par *Un héritage à partager*^{MD} Québec pour mesurer l'évolution des connaissances et des comportements des Québécois en matière de dons planifiés a mis en lumière des informations intéressantes pour la profession notariale. Tout d'abord, le sondage indique que 68 % des répondants, âgés de 35 ans et plus, ont rédigé leur testament contre 59 % lors du précédent sondage, en 2005. Il s'agit presque à l'unanimité d'un testament notarié (93 % en 2011 contre 88 % en 2005). De plus, 22 % ont pensé à le réviser parce que leur situation avait changé (perte du conjoint, départ en retraite, etc.).

Parmi la proportion de Québécois qui font affaire avec un notaire, on note une augmentation de ceux qui reçoivent de l'information sur les dons planifiés. Il faut dire que la notoriété spontanée des dons planifiés ne cesse d'augmenter : 31 % des répondants qui connaissent les dons planifiés l'associent à « un don qui fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale », contre 20 % seulement en 2005. Le rôle conseil du notaire concernant les dons planifiés est donc appelé à se développer de plus en plus. D'ailleurs, sur l'ensemble des répondants qui avaient entendu parler de la possibilité d'effectuer un don planifié par leur notaire, 22 % mentionnent en 2011 que celui-ci leur a proposé ou fourni de l'information sur ce type de don comparativement à 11 % en 2005.

La planification de la retraite et de la transmission du patrimoine est d'ailleurs un sujet qui préoccupe la population de plus en plus tôt : 73 % des Québécois qui ne sont pas à la retraite ont déjà commencé à la planifier (contre 65 % en 2005). Parmi les répondants ayant un revenu moyen de 80 000 \$ et plus en 2011, cette proportion s'élève à 92 %. La plupart ont recours au service d'un planificateur financier professionnel (82 %), 11 % à un professionnel dans le cadre bancaire et 5 % à un comptable. Grâce aux conseils qu'ils reçoivent de ces professionnels, les Québécois ont une connaissance accrue de leurs actifs et peuvent choisir de planifier un don avantageux pour eux et leur famille. La moitié des répondants ayant entendu parler des dons planifiés savent d'ailleurs que des avantages fiscaux s'y rattachent.

Le sondage a été effectué par CROP entre mars et avril 2011, auprès de 450 résidents des régions métropolitaines de Montréal et de Québec, âgés de 35 ans et plus. *Un héritage à partager*^{MD} Québec est un regroupement de plus de 160 organismes de bienfaisance qui a comme mission d'encourager la population du Québec à faire un don planifié aux organismes de bienfaisance par l'entremise de sa planification financière, fiscale ou successorale. Il fait partie du programme des Tables rondes du Québec de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (CAGP-ACDPD). L'objectif est de donner aux organismes de bienfaisance partenaires de nouveaux moyens pour trouver du financement à long terme. www.unheritage.org ●

